



FORMATION REGIONALE

SPORT SANTE BIEN ÊTRE (SSBE) : niveau 1



CREPS de La Réunion

Le développement de la pratique sportive dans une perspective de santé est une priorité ministérielle.

Dans ce cadre, et conformément aux recommandations du décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016, le CREPS, propose une formation Sport Santé Bien Être de niveau 1 et 2, afin de répondre au besoin d'acquisition de compétences complémentaires destinées aux éducateurs sportifs professionnels et bénévoles souhaitant encadrer des activités physiques adaptées.

L'objectif de ces formations est de permettre d'assurer une pratique en toute sécurité pour le public, avec un accueil adapté aux besoins de chacun dans les clubs sportifs, comme le stipule le Plan Régional Sport santé Bien-Être.

La formation

- **THEME I** : ASPECTS REGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS DU SPORT SANTE
- **THEME II** : CONNAISSANCES DES PATHOLOGIES ET RISQUES LIES A LA SEDENTARITE
- **THEME III** : CONNAISSANCE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
- **THEME IV** : SECOURISME, PREVENTION
- **THEME V** : CONSTRUIRE, SE PROJETER ET S'ENGAGER POUR DEVELOPPER DES ACTIONS SPORT SANTE.

Délivrance de l'attestation de formation

Les différentes épreuves certificatives sont organisées en fin de formation et comprennent :

- Une épreuve QCM (30 minutes) d'évaluation des connaissances et des compétences acquises
- Présentation orale de 10 minutes portant sur un avant-projet d'action « sport-santé » (support dossier écrit : 4/6 pages)

Conditions d'accès

La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans et répondant aux critères suivants :

- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1. (ou titre ou diplôme équivalent BNS ou AFPS ou SST) ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une qualification professionnelle ou d'une qualification fédérale dans le domaine du sport, assortie d'une licence fédérale du sport concerné. (Cf. tableau)



NIVEAU DE DIPLOME EXIGE			
1. Diplômes Jeunesse et Sports	Diplômes sportifs, ouvrant droit à des prérogatives d'exercice	2. Diplômes STAPS	Diplômes ouvrant droit à des prérogatives d'exercice
3. Fonction publiques	Fonctionnaires et militaires dans l'exercice de leur fonction (L212-3)	4. Fédérations sportives	Titre ou certification ouvrant droit à des prérogatives d'exercice non professionnel
5. Branche Sport	Titre à finalité professionnelle (TFP) ou certificat de qualification professionnelle (CQP) (R212-3)	6. Bénévolat	Diplôme fédéral pour les bénévoles permettant de l'encadrement en autonomie

- Justifier d'une expérience d'encadrement de la pratique sportive attestée.
- Être admis à l'issue des tests de sélection.

Tests de sélection

- Lettre de motivation
- Pour les bénévoles : Projet sport santé présenté par le club

Les modalités

Volume horaire de la formation : 38 heures en centre (CREPS site de SAINT DENIS)

Dates clés

Session de Formation : du 24 MARS 2020 au 28 AVRIL 2020

Certification : le 12 mai 2020

Financement

- Auto-Financement
- Congé Individuel de Formation (CIF)
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- Programme Régional de Formation (PRF) - Qualif Pro

Tarifs : nous consulter

Contact

CREPS de La Réunion

RESPONSABLE ADMINISTRATIF : Marie-Anick MOUTIEN

02 62 94 71 96

formation2@creps-reunion.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est en téléchargement sur le site internet du CREPS :
<https://sites.google.com/site/creps974/news/ouverturedeformationregionalesportsantebien-etre>